



« L'Expérience Solidaire »

Rapport d'activités 2021 d'AMICAP présenté lors de l'AG du 15 octobre 2022 à Paris par Georges Riffard Président

Chers (es) collègues et ami (es) membres de l'Amicale des Anciens Féhapiens,

Quel plaisir de vous retrouver aujourd'hui 15 octobre 2022 pour cette Assemblée annuelle de notre Amicale qui se tient pour la première fois à Paris. Je vais vous présenter le rapport d'activités de l'année 2021, année qui a comme la précédente été fortement impactée par la crise sanitaire entraînée par la pandémie Covid 19.

1/ Le Conseil d'administration d'AMICAP

La composition du CA est la suivante au 1^{er} janvier 2021:

Bureau : Georges Riffard Pt – Claude Marx Pt d'Honneur – Philippe Remer VPt – Jacques Jung Trésorier – Michel Rebillon Secrétaire – Isabelle Santesteban Secrétaire Adjointe.

Membres : Jean-Marie Creff – Jean-Claude Delalonde – René Faure – Patrick Gaillet – Jean-Claude Guillermet – Pierre Serre – Jacques Tournayre.

Lors de l'AG du 18 septembre 2021 le nombre de membres du CA a été porté à 15 et il a été procédé par vote des présents et représentés au renouvellement partiel du CA conformément aux statuts d'AMICAP ; depuis cette AG la composition du CA est la suivante :

Bureau : Georges RIFFARD Pt– Claude MARX Pt d'Honneur – Philippe REMER VPt – Jean-Claude GUILLERMET VPt – Jacques JUNG Trésorier - Pierre SERRE Trésorier-adjoint – Michel Rebillon Secrétaire – Isabelle SANTESTEBAN Secrétaire-adjointe.

Membres : Brigitte BRAME – Véronique COVIN – Jean-Claude DELALONDE – René FAURE – Patrick GAILLET – Jean-Yves MOINE – Jean-Philippe SOURIOUX - Jacques TOURNAYRE.

Le Conseil d'Administration s'est réuni lors de 5 séances en 2021 en visioconférence sauf pour le CA qui a suivi l'AG du 18 septembre 2021 qui s'est déroulé à Reims. La pandémie Covid 19 s'est poursuivie fortement en 2021 avec des niveaux d'hospitalisations y compris en soins critiques proches de ceux constatés en 2020 et un nombre encore très élevé de décès en établissements hospitaliers, ainsi que dans les établissements sociaux et médicosociaux notamment les EHPAD.

L'Assemblée Générale du 18 septembre 2021

L'Assemblée Générale annuelle d'AMICAP 2021, profitant d'une accalmie du Covid 19, s'est déroulée à Reims le 18 septembre 2021 ; quel plaisir de se retrouver « en famille » pour des débats animés et des manifestations culturelles dans le cadre convivial de la Champagne ! Le compte rendu de ladite AG a été soumis à votre approbation.

2/ Les thèmes évoqués au cours de l'année 2021 et les travaux réalisés,

L'année 2021 comme la précédente a été fortement impactée par la crise sanitaire entraînée par la pandémie Covid 19. Si l'année 2021 a pu recourir, dès le mois de janvier, aux vaccins anti-Covid 19 pour autant les vagues successives de cette pandémie ont contraint de nombreux établissements de santé à prendre des mesures de déprogrammations et de non programmations entraînant une forte limitation de l'accès aux soins !

Pour notre Amicale l'année 2021 a été en grande partie consacrée à l'appel d'AMICAP à la création d'une Réserve d'Intervention Sanitaire, Sociale et Médicosociale la RISSM ; un texte appelant à cette création a été largement diffusé après son adoption par le CA de décembre 2020. En dehors des réponses de courtoisie notre initiative a connu peu d'écho. Cependant les Actualité Sociales Hebdomadaires (ASH) nous ont sollicités pour un débat contradictoire sur le thème de la RISSM avec un représentant d'AMICAP et un représentant d'organisation syndicale de salariés du secteur sanitaire, social et médicosocial. Ce débat s'est déroulé au siège des ASH, entre Madame Evelyne Rescanières secrétaire générale de la Fédération Santé CFDT et moi en tant que représentant d'AMICAP et a été publié dans le N°3196 du 12 février 2021 de la revue.

De ce débat intéressant je retiens particulièrement la dernière réponse de Mme Rescanières à savoir : « Si de telles expérimentations ne dégagent pas les établissements de leur responsabilité en matière de recrutements et de formation, nous les soutiendrons. Si cette réserve voit le jour, elle doit représenter une aide, pas un substitut. »

Ce positionnement favorable de la Fédération Santé CFDT est un élément important qui confirme s'il en était besoin la nécessité de recourir à la création de la RISSM pour répondre à une crise majeure d'ampleur nationale.

La pression exceptionnelle qui s'est exercée en 2020 et en grande partie en 2021 sur les pouvoirs publics leur a fait craindre un désastre national avec des centaines de milliers de morts dans notre pays au cas où l'hôpital ne « tiendrait pas » et l'obsession réitérée chaque soir par le Ministre de la Santé était qu'il fallait à tout prix « protéger l'hôpital » ! Dans ces conditions notre proposition de créer cette RISSM était totalement inaudible d'autant qu'il est nécessaire d'avoir un débat serein avec l'état, les collectivités territoriales et les diverses parties prenantes du système sanitaire, social et médicosocial dans notre pays. Cette démarche pour prospérer doit se dérouler à froid, sans pression du quotidien, en prenant le temps nécessaire à la concertation pour parvenir à un dispositif partagé dans ces objectifs, son organisation et son fonctionnement.

Pour remplir ses missions la RISSM devra être opérationnelle, sans délai avec des décisions au plus près du terrain dans des circuits courts, réactifs et agiles, capables de faire du « sur-mesure » intégrant en temps réel les singularités des besoins et leur évolution dans le temps et dans les divers cadres d'intervention.

Au-delà des questions de structuration et de fonctionnement de la RISSM la question posée par sa création renvoie à un choix majeur en termes de Santé Publique : faut-il protéger l'hôpital en limitant le nombre de patients ou faut-il protéger l'accès aux soins en développant les moyens de l'hôpital pour répondre aux besoins de la population ? Cette question est au cœur de la définition de la politique de Santé Publique de notre Pays et doit donc être posée à temps et à contre temps pour contribuer à des débats et des prises de positions ; peut-être serait-il pertinent de questionner nos concitoyens sur leurs attentes en termes de santé et le prix qu'ils sont prêts à payer pour y parvenir ? Les débats sur la loi annuelle de financement de la sécurité sociale n'ont-ils pas justement pour objet de définir les priorités de Santé publique et les conséquences en termes d'équipement et de financement ?

3/ Relations avec la FEHAP

En janvier 2018 AMICAP avait pris rendez-vous la FEHAP pour présenter au Pt Antoine Dubout et au DG Antoine Perrin l'Amicale des Anciens Féhapiens. Lors de cet entretien cordial nous avons développé l'objet de notre Amicale et indiqué notre souhait d'avoir avec la FEHAP des échanges réguliers ; nous avons d'ailleurs sollicité la Fédération afin qu'un lien soit installé sur son site permettant d'accéder au site d'AMICAP. Si Antoine Dubout s'est montré favorable à cette demande, Antoine Perrin a expliqué qu'une telle demande était difficile à satisfaire d'autant que le site était géré par un prestataire de service ! Aucun lien n'a depuis été installé sur le site de la FEHAP !

Antoine Dubout a attiré notre attention sur l'expression de notre Amicale qui pourrait selon lui présenter un risque d'interférence avec les positions de la FEHAP, son fonctionnement, ses choix politiques et stratégiques. En réponse nous avons affirmé notre volonté qu'existe avec la FEHAP des échanges réguliers, directs et cordiaux et qu'apparaisse clairement conformément à notre objet statutaire, nos références aux valeurs humanistes et éthiques et notre attachement au secteur privé à but non lucratif.

En janvier 2021 un nouveau rendez-vous a été organisé afin de présenter AMICAP à la nouvelle Présidente de la FEHAP Madame Marie-Sophie Desaulle et de recueillir le positionnement de la Fédération sur les prises de positions de l'Amicale relatives à la pandémie Covid 19. Plus précisément AMICAP suite à son appel à la création de la RISSM sollicitait la FEHAP pour savoir si elle partageait nos analyses et serait partie prenante pour une telle création.

L'entretien n'a pas montré de convergence tant dans les analyses que dans la pertinence de la RISSM. Le débat a porté sur la Santé Publique et c'est bien en effet l'enjeu ; la FEHAP a

affirmé que la Santé Publique était définie par le Ministre de la Santé et qu'en suivant les indications, d'ailleurs impératives, du Ministre les établissements avaient rempli leurs obligations ! AMICAP tout en confirmant que les établissements avaient rempli leurs missions et de façon exceptionnelle considérait cependant que la limitation de l'accès aux soins avait grandement porté préjudice à de nombreux concitoyens et qu'il fallait éviter à tout prix qu'elle ne se reproduise ! AMICAP a également rappelé que la Santé Publique est définie par le législateur et non par l'exécutif.

4/ Communication

Au cours de l'année 2021 AMICAP a adressé aux représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des diverses parties prenantes son appel à la création de la Réserve d'Intervention Sanitaire Sociale et Médicosociale la RISSM. Cette communication très large s'est montrée peu productive même si le contexte de la pandémie Covid 19 était peu favorable à un positionnement rapide des parties concernées. Pour autant en termes de modalités il n'est pas certain que la formule retenue ciblant des centaines de destinataires, méthode dite de l'arrosage, soit la formule à retenir ; peut-être faut-il privilégier des destinataires particulièrement susceptibles d'être intéressés pour d'éventuelles suites à donner. Cette question est à reprendre pour nos communications à venir.

Notre ami Michel Rebillon chargé de la communication a réalisé la mise à jour du Flyer d'AMICAP en intégrant la liste actualisée des membres du CA suite à l'AG 2021. Il porte une grande attention au site internet de notre Amicale en assurant les mises à jour nécessaires ; il a également au cours de l'année réorganisé diverses rubriques afin de rendre les contenus plus faciles d'accès. Certaines difficultés techniques nécessitent de faire appel parfois à un cabinet ; le niveau modeste de nos ressources limite cependant de tels recours. Merci Michel d'y pallier en prenant beaucoup de ton temps.

La mise en place d'un comité chargé de la communication et notamment de l'évolution du site d'AMICAP a été envisagée ; la question mérite d'être reposée si l'on veut bien s'engager dans une politique de développement plus large qui mettrait davantage en action le site.

5/ Le développement d'AMICAP

Depuis la création d'AMICAP en octobre 2017 à Strasbourg chez notre collègue et ami Claude Marx le développement d'AMICAP s'est fait par cooptation des nouveaux membres. Cette formule de fait a permis à des Fehapiens anciens ou moins anciens de rejoindre AMICAP ; elle a l'avantage d'accueillir des collègues et amis généralement connus et appréciés de tous les adhérents. Néanmoins cette formule pour prospérer a besoin de sollicitations actives des administrateurs et de l'ensemble des adhérents ; le site internet d'AMICAP doit être accessible à un grand nombre de collègues susceptibles de nous rejoindre. Comment procéder ? Le lien sur le site de la FEHAP aurait été une bonne porte d'entrée ; peut-être à l'avenir faudra-t-il solliciter les délégués régionaux FEHAP afin de faire

passer un message aux adhérents sur l'existence d'AMICAP message également pour les dirigeants qui ont quitté récemment leur activité ?

Le deuxième élément de la réflexion sur le développement concerne les membres actifs. Nos statuts prévoient que « les membres actifs sont des dirigeants anciens ou actuels des organismes, établissements et services adhérents de la FEHAP. » Cette définition est volontairement ouverte dans sa rédaction et mérite d'être revisitée dans le cadre de la politique de développement de notre Amicale.

6/ Le financement d'AMICAP

Les ressources de notre Amicale se limitent aux cotisations de ses membres. Jusqu'à ce jour nous n'avons pas sollicité de membre bienfaiteur expressément mais le coût des aides techniques dans la gestion du site pourraient dépasser nos possibilités financières. Peut-être faudra-t-il envisager de nouveau la possibilité de solliciter quelques membres bienfaiteurs ? La question reste ouverte.

Sur cette dernière question je termine la présentation de ce rapport d'activités d'AMICAP pour l'année 2021.

Merci de votre attention

Georges Riffard

Pt AMICAP
